



comment proceder au changement du droit de garde

Par **babou72000**, le **28/05/2009** à **09:58**

Bonjour,

Un jugement à donner la garde de ma fille à son père il y a qqes années car ma situation n'était soit-disant pas assez "stable", j'ai depuis un travail en CDI, un logement avec une chambre pour elle, etc...

A ce jour ma fille qui aura 12 ans cet été exprime le fait de vouloir venir habiter chez moi. (N'ose pas en parler à son père car la situation est plutot tendue depuis la séparation de sa dernière compagne)

Je voudrais savoir vers qui me tourner pour obtenir des renseignements sur les demarches à faire, suis-je obliger de prendre un avocat car cela coute trop cher, n'ayant aucun dialogue avec le père cela n'arange pas la situation.

Pour compliquer les choses j'habite le mans (72) et ma fille est à bordeaux (33) si la procédure est lancée le tribunal sera celui où la requête est déposée (ici en sarthe) ou bien au lieu de résidence actuelle de l'enfant ?

Par avance, merci de vos conseils.

Cordialement

Stéphanie

Par **Vi55**, le **28/05/2009** à **12:01**

Bonjour Babou,

Nous sommes dans le même cas que toi, la fille de mon mari âgée de bientôt 15 ans, veut venir vivre chez nous.

Pour ce faire, il faut demander un dossier de requête auprès du TGI du lieu de résidence de l'enfant. Il faut le remplir méticuleusement et fournir les pièces demandées. De plus, une petite lettre écrite seule par votre fille avec ses mots à elle est mieux, elle doit préciser qu'elle veut venir vivre avec vous et exposer les raisons de son choix.

De plus, si jamais vous payez une pension alimentaire, il faut bien mettre dans la requête que vous demandez la suppression de celle-ci. Seule une décision judiciaire peut vous délier de

cette obligation.
Le recours à un avocat n'est pas nécessaire.
Je vous souhaite bonne chance dans vos démarches.

Par **babou72000**, le **28/05/2009** à **13:44**

Merci pour votre message, je viens de passer à la maison du droit qui m'a confirmé qu'un avocat n'était obligatoire mais a laissé entendre que j'aurais du mal sans, alors que dois-je en penser...

Lors du passage au tribunal lorsque j'ai voulu exprimer certaines choses la juge m'a demandé de me taire que j'avais un avocat qu'il était là pour ça !! Et il y a des choses qu'on ne pense pas forcément à dire à son avocat avant, surtt quand la partie adverse raconte n'importe quoi je n'ai meme pas pu me defendre alors je ne veux vivre la même chose une seconde fois !

Il me semble difficile d'obtenir une lettre de ma fille car elle n'a aucune liberté de mouvement, même au téléphone elle est presque toujours "surveillée" de ce qu'elle me dit, une fois que son père sera au courant (sous peu de temps) il mettra un maximum de pression et il est très très doué pour manipuler les gens alors une enfant de 12 ans...

Si qqun ici à déjà effectué une demande du changement de garde (sans avocat encore mieux) je serais très intéressée d'avoir un point de vue, un récit d'expérience.

Merci